

MODALITÉS CONCERNANT LES PRODUITS ET LES SERVICES DU SIRC

Objectif

1. Les présentes modalités décrivent comment une personne utilisant les services ou les produits du SIRC (incluant, mais non limité aux abonnés du SIRC) peut utiliser les ressources fournies par le SIRC, y compris la base de données SportDiscus.

Abonnement

2. Le SIRC se réserve le droit de mettre à jour, de modifier et/ou de changer les ressources disponibles à sa discrétion. Le SIRC fournit les ressources dans la langue du document source.
3. L'accès à la base de données SportDiscus est limité aux personnes et organismes canadiens impliqués dans le développement du sport au Canada.
4. L'abonnement est destiné aux organismes sans but lucratif. Ceux qui utilisent ce service à des fins lucratives peuvent être soumis à des frais supplémentaires. Les offres d'emploi dans le domaine du sport doivent être faites par l'organisme titulaire de l'abonnement et ne comprennent pas les offres faites pour ou au nom de leurs membres ou de leurs organismes membres.
5. Les offres d'emplois affichées sur la page Carrière du SIRC et utilisant l'abonnement doivent être liées au sport et au conditionnement physique. Le SIRC distribue les offres d'emploi, mais n'est pas responsable du contenu, de l'exactitude ou de la qualité de chaque annonce ou de l'organisme responsable de l'affichage. Le contenu est la responsabilité de l'employeur ou de l'organisme responsable de l'affichage. Ceux-ci acceptent de n'afficher que les postes qui respectent les normes, règles et règlements d'emploi régis par leur province ou juridiction et/ou le gouvernement du Canada (y compris, mais sans s'y limiter, les stages, les bénévoles, les membres du conseil d'administration, les employés à temps plein et à temps partiel, les entrepreneurs, les normes d'accessibilité, les droits de la personne, etc.).
6. Le SIRC se réserve le droit d'accepter, de refuser ou de retirer l'affichage de toute offre d'emploi sur sa page et son service de carrière. Le SIRC se réserve le droit de modifier et/ou d'annuler le service à sa discrétion.

Utilisateurs autorisés

7. Les utilisateurs autorisés d'un abonnement aux ressources sont définis comme étant les employés, les membres du conseil d'administration, les entraîneurs, les membres et les étudiants de l'abonné. Un abonnement individuel est limité à la personne dont le nom figure sur l'abonnement.

Droits

8. Le SIRC accorde à l'abonné et à ceux qui ont un lien avec cette personne le droit d'accéder à la version électronique des volumes de revues pour lesquels l'abonné maintient un abonnement électronique.
9. L'accès aux revues électroniques est conditionnel à ce que toute personne qui viole le droit d'auteur ou les restrictions de distribution, ou qui tolère de tels actes, puisse être privée de tout accès futur, y compris l'accès aux anciens numéros, sans compensation ni remboursement. Le SIRC se réserve le droit d'exercer tous les recours juridiques possibles.

Restrictions d'utilisation

10. L'abonné et les utilisateurs autorisés peuvent consulter, imprimer et télécharger des copies uniques d'articles ou d'autres contenus pour leur usage personnel. L'abonné et les utilisateurs autorisés ne peuvent pas faire de copies pour une distribution générale, pour de la publicité ou d'autres fins promotionnelles, pour la création de nouvelles œuvres collectives, ou pour toute fin de revente telle que la livraison de documents. Pour de telles copies, des accords séparés doivent être conclus avec le propriétaire du droit d'auteur. L'abonné informera tous les utilisateurs autorisés des utilisations autorisées et interdites, et prendra toute mesure corrective nécessaire à l'encontre des utilisateurs autorisés qui contreviennent à ces conditions.

Droits d'auteur

11. Le SIRC a une politique stricte en matière de droits d'auteur. Les documents contenus sur ce site sont protégés par les dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur*, par les lois, les politiques et les règlements du Canada et par des accords internationaux. Ces dispositions permettent d'identifier la source de l'information et, dans certains cas, d'interdire la reproduction de documents sans permission écrite.
12. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'éditeur.
13. Le SIRC autorise les personnes à télécharger ou à imprimer une seule copie des articles pour leur usage personnel. Toute personne peut reproduire de courts extraits d'articles des revues à toute fin qui respecte le droit moral des auteurs, à condition que la source soit pleinement reconnue. Par courtoisie, il convient d'obtenir directement le consentement des auteurs de ces documents.

Reproduction non commerciale

14. L'information présente sur ce site a été affichée afin qu'elle soit facilement disponible pour une utilisation personnelle ou publique non commerciale et peut être copiée, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission du SIRC. Nous demandons seulement que :
 - l'utilisateur fasse preuve de diligence raisonnable en s'assurant de l'exactitude des documents reproduits;
 - le SIRC soit identifié comme la source;
 - la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie faite en affiliation avec le SIRC ou avec son aval.

Reproduction à des fins commerciales

15. La copie multiple de documents présents sur ce site, en tout ou en partie, pour diffusion commerciale est interdite sauf avec la permission écrite du SIRC.

Documents d'une tierce partie

16. Certains documents et éléments graphiques présents sur le site web du SIRC sont assujettis aux droits d'auteur d'autres organisations. Cela est particulièrement vrai des sites exploités conjointement par une institution du gouvernement du Canada et un organisme externe dans le cadre d'une entente de collaboration. Dans de tels cas, certaines restrictions sur la reproduction de documents ou d'éléments graphiques peuvent s'appliquer et il peut être nécessaire d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur avant de reproduire le document.

Garantie

17. Le SIRC n'accepte aucune responsabilité pour les déclarations ou les opinions exprimées par un collaborateur et, par conséquent, n'accepte aucune responsabilité pour les dommages qui pourraient résulter de l'utilisation des revues du SIRC par l'abonné. L'acceptation d'une publicité, d'une annonce ou de tout autre matériel n'implique pas l'approbation des rédacteurs de la revue ou du SIRC.

Droits et paiements

18. Les frais d'abonnement et d'affichage actuels sont disponibles sur le site web du SIRC. L'abonné convient de payer ou de faire payer tous les frais et charges engagés dans le cadre de son abonnement au SIRC (y compris les taxes applicables) aux taux en vigueur au moment où les frais ont été engagés. Le SIRC peut modifier les frais et les charges alors en vigueur ou en ajouter de nouveaux. L'abonné est également responsable des frais ou charges engagés pour accéder au SIRC par l'entremise d'un fournisseur d'accès Internet ou d'un autre service tiers. L'ABONNÉ, ET NON LE SIRC, EST RESPONSABLE DU PAIEMENT DE TOUT MONTANT FACTURÉ À SA CARTE DE CRÉDIT PAR UN TIERS QUI N'A PAS ÉTÉ AUTORISÉ PAR L'UTILISATEUR. La présente entente est personnelle à l'abonné et celui-ci ne peut céder ses droits ou obligations à quiconque.
19. Cartes de crédit : Comme condition à son droit d'utiliser le service, l'abonné doit fournir au SIRC un numéro de carte de crédit valide lui appartenant avec un crédit disponible suffisant pour payer les frais de service applicables. Si l'abonné annule cette carte de crédit ou si elle est autrement résiliée, il doit immédiatement fournir au SIRC un nouveau numéro de carte de crédit valide. L'abonné autorise le SIRC, de temps à autre, à prendre des mesures pour déterminer si le numéro de carte de crédit fourni est valide. Si l'abonné ne fournit pas un numéro de carte de crédit valide sur demande avec suffisamment de crédit pendant la période de validité de la présente entente, l'abonné sera en violation de la présente entente et le SIRC peut y mettre fin.
20. Offres d'essai, coupons, crédits et offres spéciales : Le SIRC se réserve le droit d'interrompre ou de modifier les coupons, les crédits et les offres promotionnelles spéciales à sa discrétion, et de modifier ou d'annuler des services sans préavis. L'abonné peut communiquer avec le SIRC s'il a des questions, des préoccupations ou des suggestions à l'égard des présentes modalités.

Avis

21. Le SIRC se réserve le droit de modifier ou d'annuler des services sans préavis.

Contactez-nous

Pour faire part de toute question, préoccupation ou suggestion à l'égard des présentes conditions, veuillez envoyer un courriel à info@sirc.ca ou composer le 613-231-7472.